

PLAN DE SECOURS PLONGEE SUBAQUATIQUE CREPS SUD-EST SITE D'ANTIBES

I. Zone couverte par le plan de secours	p1
II. Modalités d'alerte en cas d'accident	p2
III. Coordonnées des services de secours	p2
IV. Procédure d'urgence à appliquer en surface à la victime	p3
V. Matériel de secours présent sur les embarcations	p4

I. Zone couverte par le plan de secours

Le plan de secours est adapté à la pratique de la plongée subaquatique sur la zone Cap d'Antibes, Baie de Juan les Pins, Iles de Lérins. Les principaux ports et sites de plongée sont situés sur la carte ci-dessous.



II. Modalités d'alerte en cas d'accident

En cas d'accident, l'alerte doit être passée par VHF canal 16 vers le CROSS MED :

Le message est PAN PAN / PAN PAN / PAN PAN

CROSS MED / CROSS MED / CROSS MED / de Tradelière Tradelière Tradelière

Accident de plongée sur le site au large de « *Ville la plus proche* »

Attendre la réponse du CROSS MED en relâchant le bouton de la VHF.

Puis suivre ses indications.

III. Coordonnées des services de secours

CROSS MED: VHF CANAL 16

Ou

Tél : 04 94 61 71 10

IV. Procédure d'urgence à appliquer en surface à la victime

- En surface, alerter le bateau par un signal de détresse pour que la personne en charge de la sécurité puisse se préparer (dégager le pont, préparer un bout éventuel, brancher le BAVU...)



- Déséquiper la victime



- La tracter vers l'embarcation



- Remonter la victime à bord (soit seul soit avec l'aide d'une personne sur le pont et d'un bout)



- Faire le bilan fonctionnel de la victime à l'aide de la fiche jointe :
Conscience/respiration/pouls/douleurs/pertes de sensations/plaies/explications/...
- Faire le point des autres plongeurs de la palanquée (liste des palanquées sur fiche de sécurité obligatoire) : Ré-immersion ou oxygénothérapie.
- Mettre la victime sous oxygène 15l/min via BAVU ou masque haute concentration.
- Pendant la réalisation des étapes précédentes, **alerter le CROSS MED** par VHF canal 16
- Si besoin rappeler les plongeurs encore immergés via un pétard de rappel ou en frappant les échelles du bateau avec un plomb de plongée.

Rappel : dès lors qu'un ou plusieurs plongeurs ont été mis sous oxygénothérapie, ils doivent impérativement poursuivre le traitement jusqu'à la prise en main par les secours ou le caisson hyperbare.

V. Matériel de secours présent sur les embarcations

- a) Armement du navire suivant la division 240.
- b) Vous trouverez sur chaque embarcation du CREPS SUD-EST :
 - Une VHF pour l'alerte des secours
 - Une bouteille d'oxygène
 - Un BAVU avec tuyau de raccordement et 3 masques (petit, moyen, grand)
 - Un masque haute concentration
 - Un pack d'eau douce
 - Une trousse de secours avec de l'aspirine non effervescente, des compresses, un antiseptique local
 - Une couverture de survie
 - Un collier cervical
 - Une fiche d'évacuation suivant le modèle en annexe du code du sport
 - Un moyen de rappeler les plongeurs en immersion
 - Une tablette de notation immergeable
 - Un jeu de tables de décompression
 - Un moyen de matérialiser l'activité (pavillon alpha)
 - Bouts

En revanche, il est de votre responsabilité que figure toujours sur l'embarcation que vous utilisez une bouteille d'air de secours équipée de son détendeur et en cas de plongée effectuée avec un mélange respiratoire autre que l'air, une ou plusieurs bouteilles de secours équipées de détendeurs dont le contenu est adapté à la plongée organisée.

Rappel : la fiche de sécurité correctement renseignée **avant et après** la plongée est obligatoire à bord. Elle permettra en cas d'incident de faire l'appel des plongeurs. Cette fiche devra être conservée une année.